

Quelle Transparence, souhaitée par qui et quand?

Autor(en): **Birrer, Susanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Fisio active**

Band (Jahr): **42 (2006)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-929739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelle Transparence, souhaitée par qui et quand?

Susanne Birrer, fisio active

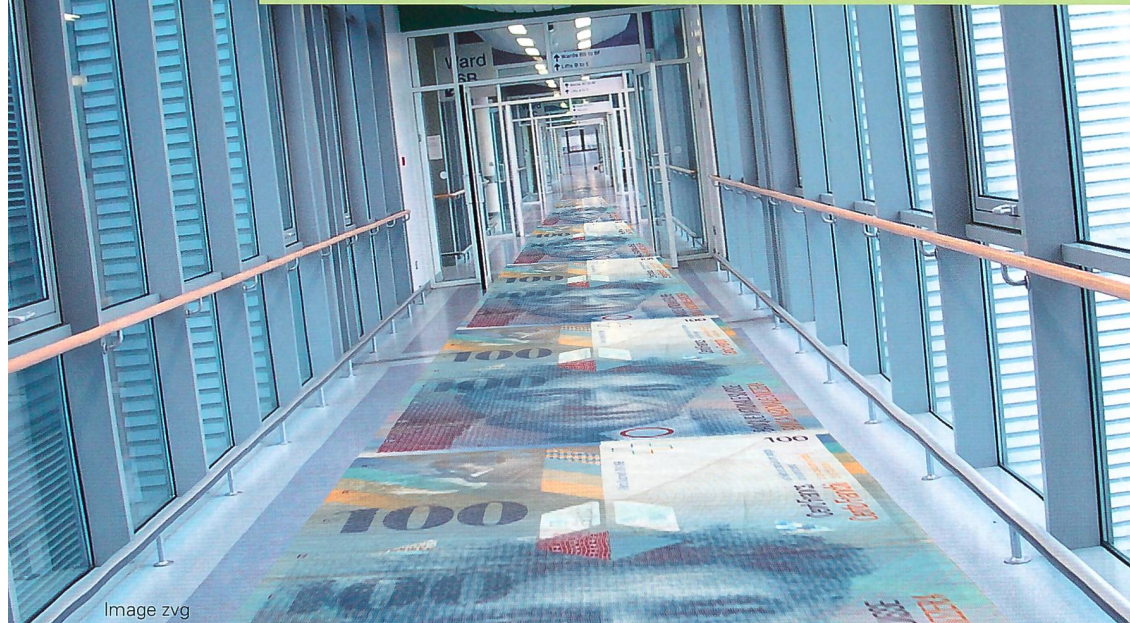


Image zvg

Les futurs tarifs font l'objet de discussions animées et controversées, non seulement entre physiothérapeutes, mais dans toute la branche de la santé. Ces discussions ne font que mettre en évidence les tiraillements suscités par le projet SwissDRG, lequel prévoit l'indemnisation des prestations hospitalières sur la base de forfaits par cas.

L'introduction du système SwissDRG (Diagnosis Related Groups ou groupes de diagnostic) signifie un remboursement des prestations hospitalières sur la base de forfaits par cas. Dans cette perspective, et pour une plus grande transparence, une nouvelle structure tarifaire uniforme doit être introduite dans toute la Suisse début 2009.

L'association SwissDRG a opté pour un système allemand

En 2004, les associations faitières du domaine de la santé, à savoir les médecins, les hôpitaux, les assureurs-maladie ainsi que la CDS s'étaient regroupées dans l'association SwissDRG et elles soutenaient un projet commun. Au début 2006, SwissDRG a opté pour un système DRG utilisé en Allemagne. Les DRG, développés il y a une trentaine d'années aux Etats-Unis, sont des systèmes qui regroupent des cas présentant des similitudes sur le plan du diagnostic et des soins ainsi que des coûts comparables au sein d'un même groupe. Ils peuvent de ce fait constituer une base tarifaire servant à la détermination de forfaits par cas en fonction du diagnostic. Plusieurs

cantons remboursent aujourd'hui déjà les prestations hospitalières selon les groupes de cas par rapport au diagnostic. Il s'agit notamment du canton de Schwyz et du Tessin.

En juin de cette année, les partenaires de la négociation soutenaient encore le projet SwissDRG, mais le 16 août, le Conseil d'administration de santésuisse annonçait qu'il renonçait pour l'instant à participer à la création de la société SwissDRG SA. Selon lui, des questions sur le contrôle des factures et sur la comparabilité des prestations devaient être préalablement clarifiées. Le non au financement de la société anonyme ne signifie pas pour autant un retrait du projet, soulignait-on chez santésuisse.

L'association H+ a considéré que les questions soulevées par les assureurs-maladie compromettaient la date prévue pour le lancement. SwissDRG est absolument essentiel si l'on veut une indemnisation correcte et transparente des prestations hospitalières. H+ s'étonne que les mêmes assureurs, ceux qui souhaitent une plus grande concurrence, qui sont contre des primes uniques et contre une caisse unique, exigent maintenant

des hôpitaux des prix uniques et la suppression de la concurrence, peut-on lire dans un communiqué de H+. D'ailleurs, H+ a demandé au Parlement l'ancrage immédiat du financement des prestations dans la LAMAL.

Le Parlement décidera sur l'ancrage dans la LAMAL

La Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) s'attendait, elle aussi, à un report, en raison du refus de santésuisse. Le renoncement provisoire des assureurs de financer le poste professionnel nécessaire au lancement de SwissDRG donne un faux signal à la politique.

En mars, le Conseil des États a ancré le financement des prestations dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMAL). Au mois de mai, la Commission de la santé publique du Conseil national s'est prononcée en faveur d'une réflexion sur le projet, lequel a été discuté par la Commission de la santé publique du Conseil national pendant la session d'automne (19 septembre au 6 octobre). Le thème sera présenté en plénum durant la session d'hiver.